

ment. Il s'agit des remarques faites par le député d'Ontario et par celui de Winnipeg-Nord-Centre. En tant que ministre responsable du bill n° C-190, je veux rendre ma position parfaitement claire. Lorsque la Chambre a bien voulu accorder au bill une deuxième lecture, j'ai entrepris de passer en revue toutes les modifications qu'auraient pu raisonnablement suggérer les députés de l'opposition. Certaines d'entre elles me furent présentées de façon officieuse par des députés de l'opposition officielle.

Ces amendements ont été révisés par les responsables du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Direction des aliments et drogues, de mon ministère et par ceux de la Justice et de l'Industrie. Ensuite, nous avons négocié officieusement avec les députés de Simcoe-Est et de Saskatoon, par l'intermédiaire du député de Halton, le président du comité de la Chambre des communes qui a présenté certaines des recommandations du projet de loi.

J'ai déclaré en l'introduisant que j'étais convaincu qu'il protégeait le peuple canadien et qu'il l'assurait de l'importation et de la distribution de médicaments sûrs, efficaces et de grande qualité exclusivement. Le fait que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ait participé à la rédaction du projet de loi était pour moi une assurance de plus.

Nous avons revu le projet de loi à la lumière des suggestions de l'opposition officielle. Nous avons présenté des précisions supplémentaires qui renforcent, à notre avis, les sauvegardes du projet de loi. Je suis sans doute prêt à le défendre pour sa signification économique et pour la protection du peuple canadien. Je consens d'ailleurs à ce qu'on le débatte n'importe quand.

**M. Alkenbrack:** Monsieur le président, je suis heureux qu'en dépit des exigences politiques de l'heure, la Chambre peut maintenant débattre ce problème vital. Je tiens à féliciter le ministre car, bien qu'il doive jouer un rôle clé dans le drame du 6 avril, il est aujourd'hui présent et il remplit ses fonctions comme il sied à un ministre et à un membre de la Chambre. J'aimerais aussi féliciter tous les députés qui ont participé à ce débat et noter que de nombreuses opinions constructives ont été présentées au comité, de même qu'au gouvernement, sur qui repose la responsabilité de la vie chère dont les Canadiens supportent maintenant le lourd fardeau.

Comme on peut le voir aux pages 5609 à 5611 des *Débats* du 27 mai 1966, au cours de la première session de la présente législature, monsieur le président, j'ai signalé au gouvernement actuel la triste situation économique de la vaste majorité des citoyens canadiens, dont la vie et le gagne-pain étaient et sont encore si profondément touchés par la spirale de la vie chère. J'ai été suivi d'autres députés de tous les partis qui ont tenu le même langage au gouvernement. Ils ont signalé eux aussi le tort qui était fait aux agriculteurs, aux ouvriers, aux membres des professions libérales à revenus moyens et faibles, aux vieillards pensionnés, aux anciens combattants et aux prisonniers de guerre, oui, monsieur le président, à tous les consommateurs.

J'ai alors dit que la politique du gouvernement actuel et le coût élevé qui en résulte pour les biens de consommation battent en brèche le dernier bastion de l'espérance des individus et leur droit à un niveau de vie convenable. Je répète aussi qu'avec son modeste salaire il est pratiquement impossible au chef de famille moyen de soutenir sa famille d'un jour de paie à l'autre. Mes collègues qui ont pris part à ce débat il y a deux ans—je dis collègues parce qu'il y avait là des membres de tous les partis—se sont également préoccupés de signaler au gouvernement que les prix s'étaient emballés sur toute la ligne: aliments, loyers, vêtements, combustible, transports, services médicaux, assurances, impôts et prix de revient initial des maisons, neuves ou non. Le gouvernement actuel a été un associé régulier de cette escalade rapide et cruelle des coûts. Ses politiques des quatre dernières années illustrent ce fait d'une manière flagrante.

Je ne désire pas, aujourd'hui, énumérer une fois de plus toutes les facettes de la vie et des normes d'existence sur lesquelles les politiques du gouvernement actuel ont eu des effets défavorables. Tout ce que je désire faire aujourd'hui, c'est indiquer certaines des conditions adverses qui existent aujourd'hui, du point de vue du consommateur au Canada, conditions pires qu'il y a deux ans. A cet égard, j'aimerais mentionner certaines données que je viens de recevoir du Bureau fédéral de la statistique, bureau sur lequel nous pouvons compter. Ces chiffres ont été produits par une machine. Le haut fonctionnaire à qui ma secrétaire a parlé au téléphone a déclaré avoir demandé à l'ordinateur les derniers chiffres sur l'indice du coût de la vie.

En mai 1966, lorsque nous avons eu le débat impromptu mais efficace auquel j'ai fait allusion, l'indice des prix à la consommation s'établissait à 143.4. En février 1968, il atteignait 152.7, augmentation de 6.5 p. 100.